DEPARTEMENT
GARD
CANTON
MARGUERITTES
COMMUNE
POULX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ N°2025/049/DIV

Objet : Portant date du tirage au sort de 9 personnes inscrites sur les listes électorales en vue de l'établissement de la liste annuelle du jury criminel au titre de l'année 2026.

Le Maire de POULX,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale,
Vu l'arrêté préfectoral N° 30-2025-04-04-001 du 4 avril 2025, fixant le nombre de jurés,
Vu le courrier de la cour d'assisses du Gard en date du 7 avril 2025,
Considérant qu'il convient de tirer au sort publiquement 9 personnes issues de la liste électorale,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tirage au sort sera effectué publiquement, à partir de la liste électorale, **le mardi 3 juin 2025 à 10h00 à l'accueil de la mairie.**

Article 2 : Les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Notifié ou publié le 14/05/25

Fait à POULX, le 14 mai 2024

Le Maire,
Sylvie COMPEYRON

MAIRIE DE POULX
30320 (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.